



Appel à manifestation d'intérêt

« Besoins alimentaires de demain »

06 avril 2021



BESOINS ALIMENTAIRES DE DEMAIN

Mardi 6 avril à 14h00

bpifrance
SERVIR L'AVENIR



Jean-Marc Callois

Délégué ministériel
aux entreprises agroalimentaires
Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation



Clément Jakymiw

Directeur adjoint
Industries et services
Secrétariat général pour
l'investissement



Laura Sevestre

Chargée de développement
Bpifrance



Ariane Voyatzakis

Responsable du
secteur agroalimentaire
Bpifrance

Le Programme d'investissements d'avenir (PIA)

10 ANS D'EXPÉRIENCE, 4 PROGRAMMES SUCCESSIFS



2009

Remise du rapport
Juppé Rocard,
Investir pour l'avenir

2014

PIA 2 : 12 milliards d'euros
supplémentaires sont
ouverts en loi de finances
initiales

2019

Remise du rapport d'évaluation
du **PIA** au Premier ministre
par le Comité de surveillance des
investissements d'avenir

2010

PIA 1 : 35 milliards d'euros
sont ouverts en loi de finances
rectificative

2017

PIA 3 : 10 milliards d'euros
sont ouverts en loi de finances
initiales

2020

PIA 4 : 20 milliards d'euros
dont 11 Md€ intégrés au plan
France relance



Le PIA 4 : des objectifs adaptés à la décennie qui vient

Trois objectifs guideront les choix d'investissements de l'ensemble du programme :

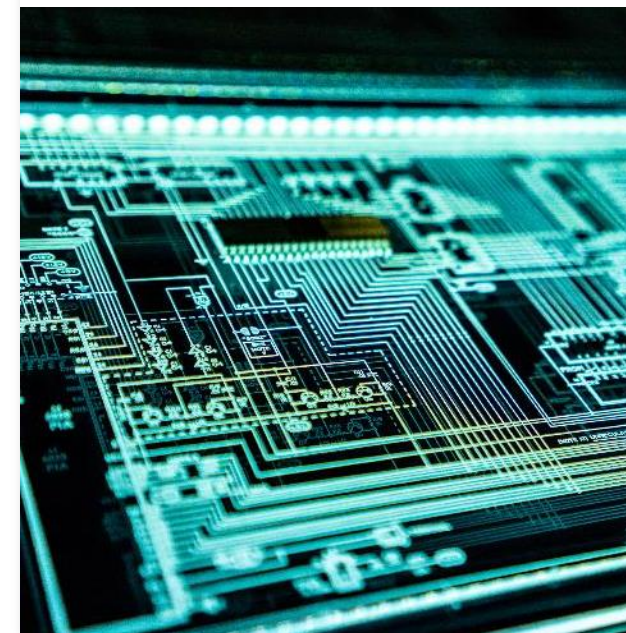
01. La compétitivité de nos entreprises



02. La transition écologique



03. La résilience et la souveraineté de nos modèles d'organisation socio-économiques



Le PIA 4 : une logique d'intervention renouvelée

L'innovation « DIRIGÉE »

12,5 Md€

OBJECTIF : Soutenir des priorités d'investissements stratégiques qui répondent aux grands enjeux de transition de notre économie et de notre société.

PAR DES STRATÉGIES D'ACCÉLÉRATION DÉDIÉES

(hydrogène décarboné, cybersécurité, enseignement et numérique, alimentation...)

12,5 Md€

En intervenant à tous les niveaux, à travers des outils de financement simplifiés :

- Les programmes et équipements prioritaires de recherche **3 Md€**
- La maturation technologique, la R&D, la valorisation de la recherche **1,5 Md€**
- La démonstration en conditions réelles, l'amorçage et les 1ères commerciales **2,5 Md€**
- Le soutien au déploiement **3 Md€**
- L'accélération de la croissance (fonds propres) **2,5 Md€**

Le déploiement et la massification des innovations
(via des politiques et outils ministériels qui prennent le relais du PIA)

L'innovation « STRUCTURELLE »

7,5 Md€

OBJECTIF : Pérenniser le financement de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la valorisation tout en continuant d'accompagner les entreprises innovantes.

PAR LE FINANCEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA VALORISATION

4,25 Md€

- Des structures financées par les intérêts des dotations non-consommables (IRT-ITE, IHU, IdEx, ISITE, Labex...) **3 Md€**
- Le financements par projets (appels à projets dans l'enseignement sup. et la recherche type NCU, EUR, GUR...) **1,25 Md€**

PAR DES AIDES À L'INNOVATION

3,25 Md€

- Les aides de Bpifrance (y compris deep tech) **1,25 Md€**
- Les concours d'innovation (i-PhD + i-Lab + i-Nov) **0,5 Md€**
- Les projets structurants de R&D (PSPC + démonstrateurs) **1 Md€**
- Le PIA Régionalisé (Concours d'Inno et Projets R&D) **0,5 Md€**

L'innovation « STRUCTURELLE »

7,5Md€

DÉFINITION

Déjà identifiés dans le cadre des précédents programmes d'investissements d'avenir, ces structures ou ces types de financements par projets permettent de **nourrir un terreau fertile indispensable** d'où naissent et grandissent les innovations les plus prometteuses. Sans ce soutien à l'innovation structurelle, les investissements dirigés qui visent à miser sur un secteur ou une technologie seraient inefficaces ou beaucoup plus difficiles à mettre en œuvre.

L'OBJECTIF

Garantir un financement pérenne et prévisible aux écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Ce soutien vise :

Les entreprises innovantes qui ont besoin d'accéder à des sources de financement pour couvrir le risque inhérent à leurs projets de recherche et développement et réussir à proposer des produits et services à très forte valeur ajoutée.

Les universités, écoles, organismes de recherche et de transfert de technologie qui ont besoin d'accroître leur attractivité et leur rayonnement scientifique (IdEx, LabEx, SATT, IRT-ITE, IHU...).

EXEMPLES

L'organisation de concours d'innovation

à destination des meilleurs chercheurs, entrepreneurs, TPE et PME.

Des initiatives d'excellence dans

le domaine universitaire pour renforcer l'attractivité et le rayonnement de la recherche française dans le monde.

L'innovation « DIRIGÉE »

12,5 Md€

DÉFINITION

Nouveauté du PIA 4, les *stratégies d'accélération* mobilisent l'ensemble des leviers adaptés (normes juridiques, financements, fiscalité, recherche, formation ...) afin de **soutenir des secteurs, marchés ou technologies prioritaires sélectionnés**, dans le cadre de stratégies cohérentes pilotées en interministériel

LA MISE EN ŒUVRE DES PREMIÈRES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES POUR L'ÉTAT A DÉBUTÉ FIN 2020.

L'OBJECTIF

Financer des investissements exceptionnels sur quelques filières industrielles ou technologies d'avenir comme les technologies numériques, la recherche médicale et les industries de santé, les énergies décarbonées, l'agriculture responsable et la souveraineté alimentaire, les transports et mobilités durables, les villes de demain, l'enseignement numérique, les industries culturelles et créatives.

Ces *stratégies d'accélération* permettent de soutenir les innovations selon leur maturité, de leur conception jusqu'aux conditions de leur déploiement, en passant par la démonstration de leur efficacité.

EXEMPLES

Des stratégies d'accélération vertes : hydrogène, batteries pour véhicules électriques, systèmes agricoles durables, recyclage, biocarburants, verdissement du numérique...

Des stratégies d'accélération en faveur de la résilience et de notre souveraineté : les technologies quantiques, la cyber sécurité, l'enseignement et le numérique.

LES STRATEGIES D'ACCELERATION DU PIA 4

DÉFINITION

Nouveauté du PIA 4, les *stratégies d'accélération* mobilisent un ensemble de leviers adaptés (normes juridiques, financements, fiscalité, recherche, formation ...) afin de **soutenir des secteurs, marchés ou technologies prioritaires sélectionnés** et pilotées en interministériel, sous l'autorité du Premier ministre.

Parmi les **filères industrielles et technologies d'avenir** identifiées figurent les technologies numériques, la recherche médicale et les industries de santé, les énergies décarbonées, l'agriculture responsable et la souveraineté alimentaire, les transports et mobilités durables, les villes de demain, l'enseignement numérique, les industries culturelles et créatives.

OBJECTIFS

Ces *stratégies d'accélération* doivent permettre de soutenir les innovations selon leur degré de maturité, de leur conception jusqu'aux conditions de leur déploiement, en passant par la démonstration de leur efficacité en conditions réelles.

LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE D'ACCELERATION

PHASE 1: la phase d'idéation

- Générer et recueillir des idées pour identifier des priorités d'investissements
- Consultation des ministères, acteurs économiques, académiques, opérateurs
- Prise en compte de nombreux travaux comme ceux réalisés dans le cadre du Pacte Productif, les livres blancs, les benchmark internationaux..

PHASE 2 : l'instruction et la conception des stratégies

- Note de cadrage et mandat présentés au Comex
- Après validation Comex, une *task force* composée de ministères, opérateurs, experts et PQ est constituée et dispose de 4 à 6 mois pour bâtir la stratégie.
- Le projet de stratégie est ensuite présenté au Comex qui décide de la présenter pour validation au C2i après avis du CSIA (Comité de surveillance des IA)

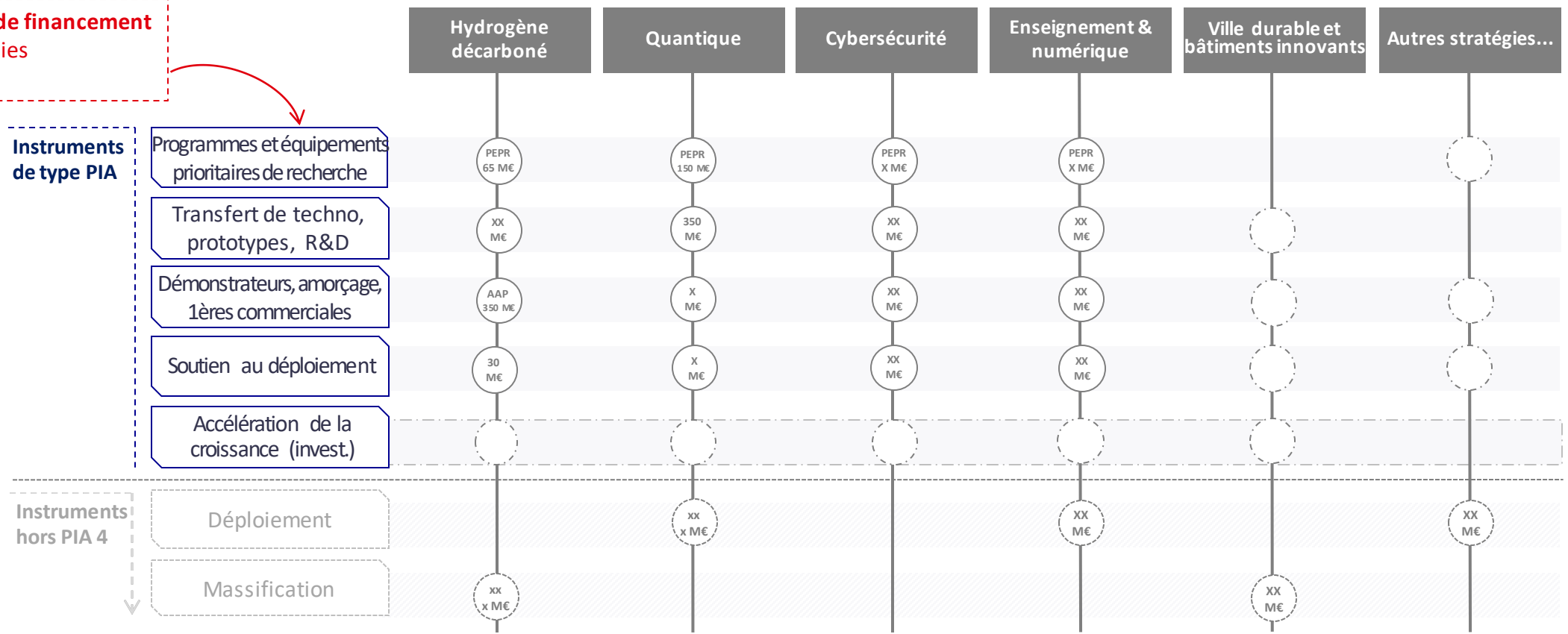
PHASE 3 : la mise en œuvre

- Après validation par le C2i, nomination d'un coordinateur *ad hoc* chargé de porter opérationnellement la stratégie.
- Rattaché au SGPI, ce coordinateur rapporte au Comex.
- Il est ensuite accompagné par les administrations, mais aussi par des experts et des scientifiques compétents dans le secteur d'activité considéré.

LES STRATEGIES D'ACCELERATION : DES INSTRUMENTS ADAPTES À CHAQUE ENJEU

Des enjeux de l'économie et de la société déclinés en **priorités stratégiques d'investissement** pour transformer notre pays et préparer son avenir...

Une gamme d'**outils de financement** au service des stratégies d'accélération





En savoir plus sur les investissements d'avenir

<https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>



Suivre l'actualité du SGPI

S'abonner à la newsletter [#ImpactPIA](#)
[Twitter](#) | [LinkedIn](#)



Nous contacter

contact.sgpi@pm.gouv.fr



1. Enjeux de la stratégie d'accélération



- Le secteur agroalimentaire est le **premier secteur industriel français** : 17% de la valeur ajoutée manufacturière, 15.000 entreprises, près de 450.000 ETP
- Il est confronté à plusieurs fragilités, que signale la dégradation de l'excédent commercial : déficit d'investissement d'où un retard de compétitivité, difficulté à valoriser la qualité dans le prix, problématique de recrutement, dépendance à certains intrants...
- Fortes opportunités liées à la démographie mondiale, alors que l'agriculture française est bien positionnée en matière de qualité environnementale et sanitaire
- Demande sociale croissante de produits sains et durables, dans un contexte où le lien entre alimentation et santé est de plus en plus questionné, notamment en ce qui concerne les maladies chroniques

2. Consultation publique sur la stratégie d'accélération



- Une consultation publique a été menée en décembre-janvier, auprès de l'ensemble des parties prenantes concernées : acteurs économiques, recherche et enseignement supérieur, partenaires sociaux, société civile, collectivités locales

<https://agriculture.gouv.fr/consultation-publique-pour-une-alimentation-durable-et-favorable-la-sante>

- On a dénombré 321 réponses dont 69 institutionnelles, 49 entreprises, 70 experts, 133 particuliers
- Les réponses sont dans l'ensemble remarquablement convergentes entre les différents groupes, avec notamment une priorité donnée à la qualité environnementale au niveau de la production agricole, et à l'information des consommateurs
- Peu de propositions concrètes de projets ont cependant été recensées

3 Les grandes orientations de la stratégie d'accélération



- Un premier axe centré sur les nouveaux aliments :
 - Mieux comprendre le lien entre alimentation et microbiote
 - Valoriser le potentiel des aliments fermentés
 - Favoriser les nouvelles sources de protéines, notamment issues de légumineuses
- Un deuxième axe dédié à la réponse aux attentes et aux besoins des consommateurs :
 - Comment produire une alimentation plus personnalisée tout en restant compétitive ?
 - Répondre aux attentes en matière d'information sur les produits et de traçabilité, améliorer cette information pour rendre les comportements plus vertueux
 - Produire avec des emballages sains et durables
 - Accompagner les entreprises dans l'adaptation à la réglementation
 - Développer l'ancrage territorial de l'alimentation, en favorisant la montée en échelle des démarches alimentaires territoriales
- Un troisième axe destiné à traiter la question cruciale des compétences et du recrutement
 - Quelles nouvelles formations ?
 - Comment améliorer l'appariement emploi-formation ?
 - Comment rendre les métiers plus attractifs ?

1. Trois grands axes de l'AMI Besoins alimentaires de demain



1^{er} axe :



Aliments plus sains et durables

- Des aliments adaptés à chacun,
- Nouveaux emballages aptes au contact alimentaire,
- Substitution des additifs, auxiliaires technologiques venant de la chimie pétrosourcée,
- Industrialisation des nouvelles productions riches en protéines,
- Kits d'accompagnement et de formation pour la réglementation sur les nouveaux produits.

2^{ème} axe :



Nouveaux outils pour répondre aux besoins des consommateurs

- Guider le consommateur vers des comportements plus vertueux,
- Nouveaux outils pour la traçabilité et la transparence de l'information du consommateur,
- Nouvelles méthodes d'évaluation de la durabilité des produits,
- Systèmes d'information nutritionnelle avancée,
- Adaptation des chaînes de production à la demande de flexibilité et de personnalisation de l'alimentation,
- Amélioration de la qualité organoleptique et nutritionnelle en restauration collective,
- Facilitation de la montée en puissance des approches territoriales.

3^{ème} axe :



Formation et emploi

- Initiatives innovantes pour améliorer l'attractivité des métiers et des emplois dans la filière, ainsi que la fidélisation des salariés,
- Former à la santé et la durabilité des ressources alimentaires et des aliments, aux procédés éco-performants ou encore à la sécurité et l'innocuité des produits dans tous les métiers du secteur, proposer des contenus pédagogiques détaillés,
- Adapter les compétences aux nouvelles technologies par la formation initiale et continue,
- Accompagner la digitalisation de l'enseignement, le recours à la réalité virtuelle ou augmentée, ou la création de plateforme d'échange d'expériences et de ressources.
- Modernisation des installations techniques et de R&D à vocation pédagogique, création de sites 'vitrines' ouverts aux entreprises, aux formateurs et apprenants, etc.

2. Nature des **projets attendus et éligibilité**



1. des projets d'innovation portés par des entreprises
2. des projets d'industrialisation de nouvelles technologies
3. des projets visant à renforcer durablement le capital humain
4. des projets innovants pour l'alimentation territoriale, portés par une ou plusieurs collectivités territoriales, en association avec une ou plusieurs entreprises ou groupements d'entreprises et, en tant que de besoin, avec des acteurs académiques, scientifiques ou technologiques

Porteur de projet ou consortium : une **entreprise** (toute taille),
ou une **collectivité territoriale ou locale**,
ou un **établissement de formation**

TAILLE DES PROJETS

Budget > 600 000 €

3. Critères de sélection



Pertinence au regard des objectifs et attendus

Impact socio-économique et retombées attendues

Caractère innovant et valeur ajoutée des produits ou services développés

Qualité du modèle économique, du plan d'affaires et du financement présenté

Qualité et pertinence des partenariats

Impacts environnementaux et, le cas échéant, effets positifs attendus du point de vue écologique

Approche des enjeux de protection du potentiel scientifique et technique de la nation

4. Dossier de candidature



Dossier de candidature (10 pages maximum)

- Description générale du besoin
- Présentation des initiatives envisagées sur le long terme à l'issue du projet

Calendrier des relèves :

- 1^{ère} relève le 30 avril 2021
- Clôture le 28 mai 2021

Le cahier des charges est disponible sur la page internet de l'AAP :



Le dossier de candidature est à déposer sur la plateforme de dépôt « Extranet des projets innovants collaboratifs » :



CONTACTS : strategie-acceleration@bpifrance.fr

1. Les AAPs ouverts : **Plan de relance national**



- Santé / **Agro-alimentaire** / Intrants essentiels de l'industrie / Automobile / Nucléaire / 5G / Electronique
- **Projets d'investissement**, de R&D et de transformation écologique à court terme, avec des perspectives significatives de création d'emploi, contribuant à la **souveraineté alimentaire et/ou industrielle** de la France (relocalisation industrielle).
Min dépenses 1 M€
- Toute taille d'entreprises
- Forme d'aide : subventions directes
- AAP ouvert jusqu'au 1/06/21 avec des relèves successives
- <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697> (voir FAQ)

2. Les AAPs ouverts : Plan relance régional



Soutien à l'investissement industriel dans les territoires

Pré-selection par l'Etat et la Région
Instruction et mise en place par le réseau Bpifrance en région

Enveloppe de subventions

CIBLES

- Ouvert à toutes les territoires mais priorité aux projets implantés dans des Territoires d'Industrie (<https://www.lafrenchfab.fr/2020/11/03/territoires-dindustrie-3-questions-pour-comprendre-ce-programme/>)
- Projet mature avec déploiement opérationnel dans les 2 ans maximum

Min dépense 200k€

- Financement d'immobilisations incorporelles (logiciels, brevets,), d'infrastructures, de foncier, d'immobilier, d'équipements et de machines, de dépenses d'industrialisation et d'amélioration énergétique et environnementale des outils de production et dépenses de prestation de conseil associé.
- Toutes tailles d'entreprises

Dépôt des dossiers via les formulaires dédiés à chaque Région, accessibles par le site internet: <http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/>

Pas de double dépôt pour le même projet entre le volet national de l'aap (auto./aéro/secteurs critiques) et ce volet territoire d'industrie.

3. Les AAPs ouverts : **Concours d'innovation i-Nov**



Objectif : financer les projets d'innovation significative des startups et PME

Modalités

Jusqu'à 45% des dépenses pour une PE et 35% pour une ME.	Entreprise < 250 salariés
	Durée des projets 12 À 36 MOIS
	TAILLE DES PROJETS De 600 K€ à 5M€ max
Projet monopartenaire	Financement Subvention (2/3) et avance récupérable (1/3)
	Protéines et ferments du futur



Clôture 11 mai 2021



Direction de l'innovation



bpifrance



Autres thématiques :

- Numérique Deep Tech
- Transformer les industries culturelles et créatives grâce au numérique
- Santé : Diagnostic, dépistage et surveillance des pathologies
- Energies renouvelables, stockage et systèmes énergétiques dont hydrogène
- Enjeux de la transition énergétique et écologique dans l'industrie et l'agriculture
- Eau et biodiversité
- Mobilité durable et intelligente.

4. Les AAPs ouverts : exemple de lauréat i-nov

MAIA (VALOREX)

Localisation du projet (département n°) : 35

Réalisation : 2020 - 2023

Montant du projet : 2 896 064 €

Aide accordée : 1 013 622 €

VALOREX est une entreprise qui développe des produits et des services, historiquement pour le marché de l'alimentation animale et plus récemment pour le marché de l'alimentation humaine. Le cœur de métier de VALOREX repose sur son savoir-faire dans la technologie de cuisson des graines oléo-protéagineuses (lin, féverole, pois, et lupin).

Les acides gras Oméga 3 (AGPI ω -3) possèdent des propriétés qui les rendent intéressants dans la prévention de nombreuses pathologies métaboliques et inflammatoires. Sur la base d'une étude clinique menée sur des populations d'EHPAD, MAIA vise à démontrer les intérêts santé et économiques d'une stratégie nutritionnelle préventive d'apport de ces AGPI ω -3 par une offre dédiée de farines riches et équilibrées en AGPI ω -3, complémentaire des apports des produits animaux, issus de filières spécifiques et durables (Bleu-Blanc-Cœur).



5. Les AAPs ouverts : PSPC



Objectif : financer des projets de R&D collaboratifs et ambitieux

Modalités

30 à 60 % aide 100 % labos	PME, ETI, Grands Groupes, Etablissements publics	
	Durée des projets 3 À 5 ANS	TAILLE DES PROJETS BUDGET > 4 M€
Projet collaboratif : au moins une PME et un acteur public de recherche	Financement Subvention & Avance récupérable	Pas de thématique



Au fil de l'eau jusqu'au 29 juin 2021



Collaboratif



Direction de l'Innovation



Critères particuliers pour la sélection :

- Les projets doivent impliquer significativement des PME et ETI en termes d'importance des travaux et de retombées économiques
- Innovation de rupture

6. Les AAPs ouverts : exemple de lauréat PSPC (aide de 5 M€)



Abolis Biotechnologies, Bel, Lesaffre et le laboratoire Toulouse Biotechnology Institute (INSA Toulouse/CNRS/INRAE), s'associent pour créer MetaPath, un projet structurant pour la compétitivité des entreprises françaises visant à mettre en lumière le fonctionnement des écosystèmes microbiens utilisés dans l'industrie agro-alimentaire afin de concevoir des produits plus naturels, sains, savoureux et éco-responsables.



Ce projet prévoit le développement d'un ensemble d'outils dont des **méthodes analytiques de haute résolution** et un **logiciel de modélisation in silico des réactions biochimiques** simulant les comportements des consortia microbiens dans les conditions considérées.

7. Les autres aides : Aide à la faisabilité



Objectif : accompagner les phases de faisabilité technique, économique ou juridique, ainsi que le montage de partenariats de R&D

Modalités

Jusqu'à 50% Des dépenses éligibles pour les projets portés par des PME	Entreprise de moins de 2000 salariés	
	DURÉE DES PROJETS 12 mois	TAILLE DES PROJETS Max 50 k€ d'aide
PROJET MONOPARTENAIRE	FINANCEMENT SUBVENTION	PROJET APPLIQUÉ À LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE OU À L'AGRICULTURE



Au fil de l'eau

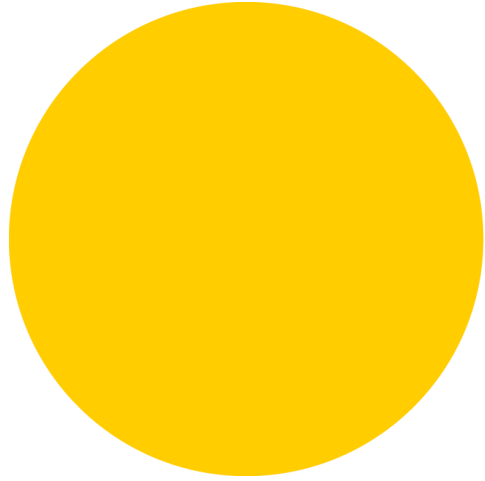


Direction régionale

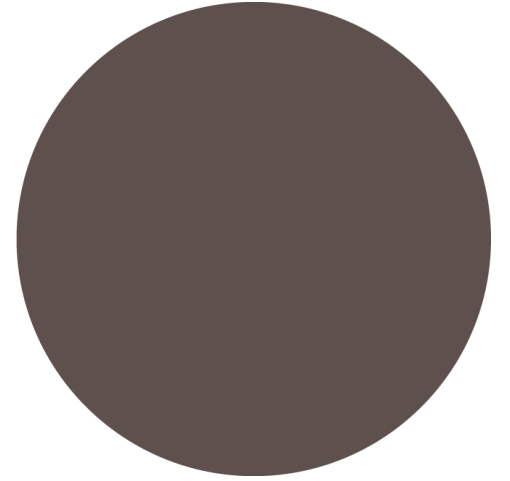


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



**SERVIR
L'AVENIR**



Merci de votre attention